



Achetez un ou plusieurs jouets Chicco
entre le 01/10/16 et le 31/12/16
et tentez votre chance à notre
grand tirage au sort de Noël !

10 000 € À GAGNER

grâce aux jouets Chicco

1 super chèque de 10 000 €
et 50 chèques de 100 €
à gagner !*



YouTube

www.chicco.fr

* Offre non cumulable valable en France Métropolitaine (Corse, Monaco et DROM inclus)
Offre soumise à conditions – Voir modalités au dos du bulletin.



10 000 €**

À GAGNER

du 01/10/16
au 31/12/16

1 super chèque de 10 000 €
et 50 chèques de 100 €
à gagner !**

Pour participer au grand tirage
au sort, il vous suffit de :

- Acheter un ou plusieurs jouets Chicco simultanément entre le 01/10/16 et le 31/12/16 inclus.
- Remplir intégralement de manière lisible et en majuscules ce formulaire ou celui que vous trouverez sur le site internet www.chicco.fr (en cliquant sur l'onglet « Promotions », puis « Télécharger le bulletin de participation » après l'avoir imprimé).
- Coller le ou les codes-barres original(aux) directement découpés sur les boîtes des articles achetés sur le formulaire de participation ou papier libre l'accompagnant.
- Joindre l'original entier de votre ticket de caisse/facture du ou des produits achetés simultanément en entourant la date d'achat, le ou les libellés des articles achetés ainsi que leur(s) prix.
- Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie dans les 16 jours calendaires suivant la date de votre achat (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de l'opération :

Vos coordonnées :

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

C.P.* : Ville* :

Email* :

Je souhaite recevoir par mail les informations et les offres de la part de Chicco

**La société ARTSANA France au capital de 3 160 000 €, dont le siège social se situe au 17-19, avenue de la Métallurgie, 93210 SAINT DENIS LA PLAINE, et immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B300882032, organise du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016, un jeu papier par tirage au sort, avec obligation d'achat intitulé « JEU CONCOURS NOEL CHICCO » (désigné ci-après comme le « Jeu »).

Ce jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (Corse, Monaco et DROM inclus) et limité à un gain par foyer (même nom, même adresse, même adresse email). Un Tirage au Sort, parmi l'ensemble des participations pour déterminer les 51 gagnants, sera effectué sous le contrôle d'un huissier le 30/01/2017. Les gagnants recevront leur lot sous 2 à 3 semaines suivant la date du tirage au sort.

Sont mis en jeu :
- 1 chèque de 10 000€
- 50 chèques de 100€

Voir détails des dotations et conditions de participation sur le règlement complet disponible uniquement sur le site www.chicco.fr dans l'onglet « Promotions ». L'affranchissement de la demande de remboursement de la participation n'est pas remboursé. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande au service consommateur via le formulaire de contact disponible sur le site www.chicco.fr, rubrique « Nous contacter ».

* Champs obligatoires.

Artsana France – RCS Bobigny B 300 882 032

www.chicco.fr

JEU CONCOURS NOEL CHICCO
OPÉRATION N°8122
13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3